

L'accès à la santé
pour tous.

Pour vous aussi !

www.fmsb.be

COTISATION
7€ /mois



e-Mut, votre guichet à domicile !

Grâce à e-Mut, vous pouvez gérer directement votre dossier mutualiste en ligne.

En quelques clics, vous pouvez :

- > commander des vignettes et des enveloppes « inutile d'affranchir »
- > suivre la progression de votre dossier étape par étape
- > consulter vos remboursements de soins de santé et le paiement de vos indemnités
- > modifier vos données de contact (e-mail, numéro de GSM, numéro de compte bancaire)
- > obtenir divers documents ...

Inscrivez-vous dès à présent sur www.fmsb.be

et profitez immédiatement des différents services en ligne !



MUTFL@SH, LA LETTRE D'INFORMATION ELECTRONIQUE DE LA FMSB

Vous souhaitez être mieux informé de tout ce qui concerne l'assurance maladie obligatoire ? Vous désirez être tenu au courant des modifications en préparation au sein de votre mutualité ou vous vous intéressez tout simplement au bien-être et à la santé ? Dans ce cas, abonnez-vous à Mutfl@sh et recevez chaque mois notre lettre d'information électronique !

Pour vous inscrire, rendez-vous sur www.fmsb.be

Pour bénéficier de certains avantages, vous devez disposer d'un dossier médical global (DMG) ou être inscrit dans une maison médicale. Pour plus d'informations à ce sujet, pour connaître les conditions spécifiques à chaque avantage ou pour obtenir l'attestation à compléter pour bénéficier d'un avantage, rendez-vous sur www.fmsb.be ou dans l'une de nos agences

Guide avantages et services

Guide d'information édité par la Fédération des Mutualités Socialistes du Brabant

Éditeur responsable : Hans Heyndels - Rue du Midi 111 - 1000 Bruxelles

Rédaction et conception : Service Infocom - infocom@fmsb.be

Crédit photos : © Shutterstock, iStockimages | Édition : Janvier 2022 | Tirage : 300.000 exemplaires | Impression : DB Group

Ce guide n'a qu'une valeur informative. Seuls les statuts déterminent les droits et obligations de la mutualité et de ses membres.

Dentimut Plus et Hospimut (Plus), sont des assurances de la Société Mutualiste d'Assurance du Brabant (SMAB) proposées aux affiliés de la Mutualité socialiste du Brabant. La FMSB est un intermédiaire d'assurance reconnu par l'OCM sous le n°3001, agissant exclusivement pour le compte de la SMAB, entreprise d'assurance agréée par l'OCM sous le n°350/03 pour organiser des assurances de la branche 2 et 18 - BCE 0838.221.243. Plaintes à adresser à : Ombudsman des assurances, Square de Meeûs 35 bte 6 à 1000 Bruxelles. Droit belge applicable.

06 VOS AVANTAGES

La Mutualité socialiste du Brabant s'investit chaque jour pour garantir à chacun une bonne accessibilité aux soins de santé. Fondée sur une gamme de plus de 70 avantages et services, notre assurance complémentaire vous protège là où l'assurance obligatoire n'intervient pas, afin de répondre au mieux aux besoins de chacun. Quel que soit votre âge, vous pouvez compter sur nous.

NOUVEAUTÉS 2022 !

- > Orthodontie : jusqu'à **1.050 €** (p11)
- > Orthodontie suite à une pathologie : jusqu'à **1.450 €** (p11)
- > Séjours sportifs : intervention de **37,50 €** élargie à d'autres associations (p11)
- > Latitude jeunes (p24)
 - Séjours : **jusqu'à 30 €/jour** (max. 8 jours/séjour)
 - Stages non-résidentiels : **6 €/jour** (15 jours max.)
 - Formation animateur : intervention de **200 €/année** de formation.

Sous réserve de l'accord de l'Office de contrôle des mutualités.

06 BÉBÉS, ENFANTS & ADOS

08 PRÉVENTION & SANTÉ

09 À L'HÔPITAL

10 SOINS & TRAITEMENTS

12 CENTRES MÉDICAUX CÉSAR DE PAEPE

16 MEDISHOP

14 SOINS ET SERVICES À DOMICILE

18 ASSURANCES FACULTATIVES DENTIMUT PLUS & HOSPIMUT



21 SERVICES DE CONSEIL
SERVICE SOCIAL,
JURIDIQUE & PENSIONS

Accessibilité des soins pour tous !

Notre assurance complémentaire vous protège là où l'assurance obligatoire n'intervient pas, afin de répondre au mieux aux besoins de chacun. Quel que soit votre âge, vous pouvez compter sur nous.



SAVIEZ-VOUS QUE...
changer est super facile ?
Nous prenons contact avec votre mutualité actuelle et réglons votre transfert. Vous ne devez vous occuper de rien.



Assurance obligatoire

Remboursements :

médicaments, médecins, dentistes...

Indemnités :

incapacité de travail, congés de maternité...



Protection Sociale Régionale



Ces montants sont fixés par la loi et sont les mêmes dans chaque mutualité.



Assurance complémentaire

Vos avantages

Soins dentaires, sport, optique, prime de naissance, psychologie, remboursement du ticket modérateur, garde d'enfants malades, etc.



Vos services

Conseils, Medishop, soins et services à domicile, centres médicaux César de Paepe, les activités de nos ASBL, etc.



Ces prestations, services et assurances diffèrent d'une mutualité à l'autre.

Ce que couvrent vos 7 € de cotisation



Facultatif

Assurances facultatives

ICH, Hospimut, Hospimut Plus, Hospimut Plus Continuité, Dentimut Plus



Téléchargez la nouvelle app FMSB e-Mut de la Mutualité Socialiste



Gérez votre dossier encore plus facilement

- > Consultez vos remboursements de soins de santé
- > Commandez des documents
- > Consultez votre dossier d'incapacité de travail
- > Consultez les courriers envoyés par la mutualité
- > Consultez vos données de contact
- > Suivez la progression de votre dossier



Apple et App Store sont des marques de Apple Inc.

Google Play et le logo Google Play sont des marques de Google LLC.

BÉBÉS, ENFANTS & ADOS



Bientôt parents

Kinésithérapie pré- et post-natale

Ticket modérateur **100 %** remboursé.

Envie de bébé

Notre mutualité est là pour aider les parents qui doivent faire appel à la science pour avoir un enfant. **FIV** : intervention unique de **500 €**

ICSI : intervention unique de **700 €**

Prime de naissance / adoption

Intervention de **260 €** à la naissance ou à l'adoption d'un enfant. L'intervention s'élève à **130 €** lorsqu'un seul des parents est inscrit auprès de la mutualité et que cet enfant est inscrit à charge de ce parent.

Bienvenue bébé !

Soins pré- et post-natals

Avant et après la naissance, nous sommes là pour vous aider. Nous venons chez vous pour vous aider à prendre soin de votre bébé et de vos autres enfants. Nous prenons également en

charge vos tâches ménagères et vos courses ! Et si nécessaire, nous pouvons vous conseiller.

sadbrusad@fmsb.be

Langes pour bébé

Intervention de **30 %** sur les langes achetés au Medishop (max. **220 €/an**).

Matériel pour bébé

Le Medishop prête, loue et vend à des **prix abordables** du matériel pour bébé (langes, produits de soins, aérosol, tire-lait, etc.).

BABYPHONE OU PÈSE-BÉBÉ prêt **gratuit**

durant 3 mois infomedishop@fmsb.be / www.medishoponline.be / **078 15 60 20**

Ateliers naissance

Pour vous permettre de vivre la naissance de votre enfant dans les meilleures conditions, nous vous proposons les « ateliers naissance » du planning familial Rosa : haptonomie et gym du périnée. planningrosa@fmsb.be / **02 546 14 33**

Consultations pré- et post-natales agréées par l'ONE

Un médecin et une travailleuse médico-sociale assurent le suivi de la grossesse **gratuitement**, ainsi que le suivi de la croissance et du développement de l'enfant jusqu'à l'âge de 6 ans (alimentation, vaccinations, etc.). En outre, vous trouverez des réponses à vos questions concernant les soins, la sécurité, l'alimentation et l'éducation de votre enfant.
fps-consultationsenfants@fmsb.be / 02 546 14 09

Du biberon au stress des examens

Aide ménagère et prise en charge des enfants

Vous devez rester plus de 8 jours à l'hôpital suite à un accouchement difficile ? SOS-Mut est à votre service ! Nous mettons **gratuitement** une aide ménagère à votre disposition, nous conduisons votre enfant à l'école ou nous le faisons garder à domicile.

Garde d'enfant malade

Votre enfant (- de 15 ans) tombe malade et doit rester à la maison ? SOS-Mut en assure la garde ! En cas de problème médical imprévisible de plus de 48 heures, une intervention de **1,50 € par heure** de garde est facturée. En cas de problème médical prévisible ou imprévisible de maximum 1 journée, une intervention de 20 € vous sera facturée. (une journée de garde dure 9 h ; dès la 10e h, 10 €/h vous seront facturés).

Classes vertes, de neige, de mer

Nous offrons une intervention de **37,50 €** par année scolaire (intervention de 7,50 €/jour).

Activités Latitude jeunes

Avantage amélioré ! Séjours : de **20 à 30 €/jour** / Stage non-résidentiels : **6 €/jour**. Plus d'infos p24.

École à domicile

Votre enfant est immobilisé plus de deux semaines suite à un accident ou une maladie imprévue ? SOS-Mut organise un service **gratuit** d'école à domicile couvrant les matières principales de l'enseignement primaire et secondaire (français, anglais, néerlandais et mathématiques).

Rooming-in

Nous intervenons à concurrence de **15 €/jour** pour le parent, que celui-ci séjourne auprès de son enfant hospitalisé ou qu'il passe la nuit au sein d'une infrastructure adaptée sur le campus hospitalier.

Medi'Kids

La maladie d'un enfant est toujours pénible à supporter. Lorsque celui-ci est atteint d'une maladie grave, l'épreuve psychologique peut se coupler à des coûts élevés. Le service Medi'kids va au-devant du problème et intervient dans les coûts de traitement d'une maladie lourde (jusqu'à 18 ans inclus). L'intervention est plafonnée à **5.000 €/an** (franchise de 650 € par famille).

Love4you

Notre campagne de prévention Love4you a pour but de sensibiliser les jeunes et les moins jeunes à l'importance des **relations sexuelles protégées**, de manière ludique. [f Love4you.be](https://www.facebook.com/Love4you.be)

Soins 100 % remboursés* jusqu'à 18 ans !

Toutes les superfamilles méritent une superprotection. C'est pourquoi, la Mutualité socialiste rembourse intégralement les soins médicaux des enfants et des jeunes jusqu'à 18 ans ! Si le médecin est conventionné, cela signifie que vous ne payez rien !

La consultation ou la visite à domicile d'un médecin généraliste ; la consultation chez un spécialiste ; le traitement par un kinésithérapeute ; les soins dispensés par une infirmière ; la logopédie ; les médicaments génériques (max. 100€/an)

** Conditions : DMG ou inscription à une maison médicale*

PRÉVENTION & SANTÉ



Club de sport ou de fitness

La Mutualité socialiste soutient les sportifs et rembourse **45 €** par an pour de nombreux sports !

Séjours sportifs

Avantage amélioré ! Jusqu'à **37,50 €** d'intervention pour les séjours sportifs organisés par l'ADEPS, Sport Vlaanderen, Sportdiensten van de Vlaamse gemeenschapscommissie ou une association agréée par une des organisations susmentionnées, par un établissement d'enseignement, une ville ou une commune. (7,50 €/jour).

Contraception féminine

Quel que soit votre contraceptif, nous vous remboursons **40 €** par an.

Vaccination

Intervention de **25 €/an** dans le coût d'un vaccin acheté en Belgique.

VACCIN CONTRE LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS Notre mutualité accorde, à toutes les femmes, quel que soit leur âge, une intervention de maximum **150 €**.

Dépistage du cancer

Au plus tôt un cancer est détecté, au plus on a de chance de pouvoir en guérir. C'est pourquoi notre mutualité vous soutient en intervenant dans les frais de dépistage.

DÉPISTAGE DU CANCER DU CÔLON : 10 €/an

DÉPISTAGE DU CANCER DE LA PROSTATE :

10 €/an

DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN : 10 €/2 ans

pour la mammographie

DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS :

10 €/3 ans pour le frottis

Dépistage de l'ostéoporose

Nous proposons une intervention de **20 €** tous les cinq ans pour une ostéodensitométrie.

À L'HÔPITAL



Prothèses implantables et matériel d'ostéosynthèse

Nous intervenons dans les frais liés aux implants et au matériel d'ostéosynthèse. Il s'agit notamment des vis utilisées par le chirurgien pour fixer les implants. Les premiers 50 € de la facture sont à votre charge. Les 75 % du montant restant sont ensuite remboursés par notre mutualité (à l'exclusion de la marge de fourniture et de sécurité). L'intervention est plafonnée à **410 €** par an.

Transport du malade

L'intervention varie en fonction du moyen de transport utilisé.

Transport urgent

AMBULANCE - Vous ne devez payer qu'un montant forfaitaire de **35 €** (15 € pour les BIM).

HÉLICOPTÈRE - **500 €** par transport.

Transport non urgent

AMBULANCE - Vous ne devez payer qu'un montant forfaitaire de **35 €** (15 € pour les BIM) ou de **5 €** en cas de dialyse, de chimiothérapie, de radiothérapie ou de suivi (traitements ambulatoires uniquement).

VOITURE PERSONNELLE - **0,25 €** par km (minimum 2,50 €, maximum 20 €)

VÉHICULE SANITAIRE OU TAXI - Vous ne devez payer qu'un montant forfaitaire de **20 €** (10 € pour les BIM) ou de **5 €** en cas de dialyse, de chimiothérapie, de radiothérapie ou de suivi (traitements ambulatoires uniquement).

En cas de transport médical non urgent en ambulance, taxi ou véhicule sanitaire, vous devez prendre contact avec Mutas au **078 15 65 65** afin de bénéficier de notre intervention. Pour un traitement plus rapide de votre demande, utilisez la plateforme mutas.be/lisa/fr



SOINS & TRAITEMENTS

Logopédie

- > Si intervention de l'assurance obligatoire : remboursement du ticket modérateur.
- > Si droits épuisés dans le cadre de l'assurance obligatoire ou trouble simple de la parole (sigmatisme, capacisme, bredouillement, etc. à partir de la 3e maternelle) : nous remboursons **5 €**/séance (2 séances/semaine sur une durée de 6 mois, renouvelable 4x) quel que soit votre âge.

Psychothérapie

La Mutualité socialiste vous rembourse jusqu'à **160 €/an** pour les consultations chez un psychologue reconnu (20 €/consultation, limité à 8 séances par an. Pas de limitation dans les Centres médicaux César De Paep).

Retrouvez le sommeil

Intervention unique de **100 €** pour les personnes qui suivent une thérapie cognitive et comportementale de groupe en cas de difficultés d'endormissement et de trouble du sommeil.

Lunettes et lentilles

Nous vous remboursons **60 €** à l'achat de lunettes ou de lentilles de contact. Vous pouvez bénéficier de cette intervention financière quel que soit votre âge ! (1fois/10 ans : de 0 à 10 ans, de 11 à 20 ans, etc.).

Intervention opticiens

Nous avons conclu un accord avec plusieurs opticiens afin de vous permettre de bénéficier d'une réduction de **15 %** à l'achat de montures et/ou de verres de lunettes. Consultez la liste des opticiens sur www.fmsb.be.

Soins 100 % remboursés* à partir de 18 ans

Grâce au remboursement total des soins médicaux, vous ne devez plus vous soucier du coût de vos soins de santé.

La consultation chez un médecin généraliste ; la consultation chez un gynécologue ; la consultation chez un ophtalmologue ; la logopédie ; la kinésithérapie pré- et post-natale ; pour les plus de 75 ans, également la visite à domicile d'un médecin généraliste sauf en maison de repos.

** Franchise de 50 €/année civile*

Chirurgie oculaire

- > Jusqu'à **300 €** de remboursement dans les frais liés à la **chirurgie corrective au laser** des défauts de la vue : myopie, hypermétropie, astigmatisme, presbytie.
- > Jusqu'à **300 €** de remboursement pour l'**implantation de lentille**.

Lutte contre l'obésité

Intervention de **60 €**/année civile pour les personnes qui suivent, auprès d'un(e) diététicien(ne) ou de WW (Weight Watchers), un traitement prescrit par un médecin. Vous bénéficiez également d'une réduction sur certains services et sur les frais d'inscription au programme WW.

Arrêt du tabagisme

Intervention unique de **50 €** dans le cadre d'un traitement thérapeutique reconnu et sous contrôle médical.

Pédicure et podologie

Pour les plus de 60 ans, nous intervenons à hauteur de **39 €** par traitement de pédicure et de **57 €** par traitement podologique. Les pédicures/podologues doivent avoir conclu un accord avec l'ASBL Soins à domicile ou avec les Centres médicaux César De Paepé. Pour les moins de 60 ans, nous intervenons également mais sur présentation d'un certificat médical.

Homéopathie

Nous intervenons à hauteur de **150 €** par an à l'achat de médicaments homéopathiques prescrits par un médecin.

Chiropraxie, ostéopathie et acupuncture

Nous remboursons jusqu'à **62,50 €** par an pour l'ensemble des soins de chiropraxie, d'ostéopathie et d'acupuncture.

Maladie d'Alzheimer

Remboursement du ticket modérateur pour les médicaments nécessaires au traitement de la maladie d'Alzheimer.

Dentimut First

Remboursement total du ticket modérateur

- > Consultations et traitements préventifs chez le dentiste
- > Consultations et visites de contrôle chez l'orthodontiste
- > Examens et avis orthodontiques
- > Traitement orthodontique de première intention (avant l'âge de 9 ans)

Autres interventions

- > **Avantage amélioré !** Appareil dentaire : jusqu'à **1.050 €** (traitement classique entamé avant 15 ans)
- > **Avantage amélioré !** Certaines pathologies (bec-de-lièvre, dysmorphie, etc.) : jusqu'à **1.450 €**
- > Prothèses dentaires : jusqu'à **175 €***
- > Implants dentaires : jusqu'à **175 €***

* interventions accordées par période de 7 ans

Matériel d'incontinence

Réduction de **30 %** à l'achat de matériel d'incontinence dans l'un de nos Medishop (max. 480 €/an).

Cancer : prenez soins de vous !

- > Vous bénéficiez, dans tous les magasins «**Toujours belle**», d'une ristourne de **5 %** sur la lingerie, de **10 %** sur les turbans et, pour tout achat d'une perruque, **d'un kit gratuit de soins** pour l'entretien de leur perruque ainsi qu'un support pour perruque.
- > **Soins esthétiques pour patients atteints d'un cancer** : intervention de **20 €**/séance dispensée par un(e) esthéticien(ne) agréé(e) par l'Institute for Professional Care asbl (max. 8 séances/an).

Lit médicalisé, système de remplacement anti-escarres, etc. **Avantage amélioré !**

Notre mutualité prend en charge **50%** des frais de location d'un lit médicalisé, d'un système de remplacement anti-escarres, d'un lève-personne avec hamac et les fournitures de lit auprès de notre Medishop.

Court séjour

Notre mutualité accorde une intervention de **18 €** par jour au bénéficiaire qui, pour décharger temporairement la personne non rémunérée qui a la charge habituelle des soins, réside dans un établissement de court séjour ou dans une maison de repos agréée.

Séjour de jour

Intervention de **6 €** par jour ou de 3 € par demi-journée pour un séjour de jour pour soulager le membre de votre famille qui s'occupe de vos soins quotidiens.

Cure de convalescence

Intervention de **40 €** par jour. La cure doit être suivie dans l'un des 3 centres de la Mutualité socialiste.

DE CEDER : Deinze / **09 381 58 85**

DUNEROZE : De Haan / **050 43 30 00**

LES HEURES CLAIRES : Spa / **087 77 41 61**

Planning familial ROSA

Besoin d'un soutien ou d'informations en matière médicale, sociale, psychologique ou juridique ? L'équipe du Centre de planning familial ROSA offre un accueil dynamique et personnalisé ainsi que des consultations gynécologiques, sociales, juridiques et psychologiques. Un service de médiation familiale est également à votre disposition. planningrosa@fmsb.be / **02 546 14 33**

Mutas, assistance à l'étranger

Mutas vous offre aide et assistance en cas d'accident ou de maladie imprévu en Europe et dans les pays du bassin méditerranéen. Mutas se charge non seulement de l'**assistance médicale** et du **rapatriement** mais prévoit aussi **diverses interventions**. La centrale d'alarme internationale Mutas se tient à votre écoute 24h/24 au **+32 2 272 08 90**.

Centres médicaux César De Paepe

Situés à Bruxelles et dans le Brabant flamand, les Centres médicaux César De Paepe proposent des soins au tarif conventionné, tandis que notre mutualité rembourse intégralement le ticket modérateur de la majorité des prestations. Un horaire détaillé figure sur www.fmsb.be.

- > Réduction de **15 %** sur le prix d'achat **d'un appareil auditif ou d'une prothèse dentaire** dans un de nos Centres médicaux César De Paepe.
- > Même sans trajet de soins ou prescription, vous ne payez que votre ticket modérateur lorsque vous consultez **un(e) diététicien(ne)** dans l'un de nos Centres médicaux César De Paepe.
- > Réduction de **25 %** à l'achat de **bouchons d'oreilles réalisés sur mesure** dans l'un de nos Centres médicaux César De Paepe.
- > Intervention égale aux coûts restants à votre charge en cas de **traitement effectué auprès d'un tabacologue** de l'un de nos Centres médicaux César De Paepe.
- > **Psychothérapie** : remboursement de **20 €** de l'assurance complémentaire quel que soit le nombre de séances suivies dans l'un de nos Centres médicaux César De Paepe.

Aarschot

Bogaardenstraat 25 📞 016 56 86 06
Dermatologie, vente d'appareils auditifs, opticien,
pédicure/podologie et soins dentaires.

Asse

Stationsstraat 9 📞 02 452 33 88
Vente d'appareils auditifs, dermatologie,
médecine générale et soins dentaires.

Diest

Grote Markt 31 📞 013 33 41 62
Dermatologie, pédicure et soins dentaires.

Haacht

Stationsstraat 26 📞 016 60 88 31
Vente d'appareils auditifs, dermatologie, nez-gorge-
oreilles, pédicure et soins dentaires.

Hal

Molenborre 15 📞 02 356 55 01
Vente d'appareils auditifs, dermatologie, médecine
générale, kinésithérapie, pédicure et soins dentaires.

Laeken

Rue De Wand 129 📞 02 262 26 79
Vente d'appareils auditifs, dermatologie, diététique,
kinésithérapie, laboratoire, médecine générale, nez-
gorge-oreilles, orthopédie, pédicure et soins dentaires.

Liedekerke

Stationsstraat 1 📞 053 66 23 95
Vente d'appareils auditifs, dermatologie, kinésithérapie,
nez-gorge-oreilles, soins dentaires et pédicure.

Louvain

Mechelsestraat 68a 📞 016 22 33 46
Vente d'appareils auditifs, dermatologie,
kinésithérapie, médecine générale, nez-gorge-
oreilles, ophtalmologie, pédicure et soins dentaires.

Molenbeek

Chaussée de Gand 85 📞 02 411 51 53
Centre auditif, dermatologie, diététique,
cardiologie, kinésithérapie, laboratoire,
logopédie, médecine générale, nez-gorge-oreilles,
ophtalmologie, opticien, orthodontie, orthopédie,
pédicure/podologie, psychiatrie et soins dentaires.

Saint-Gilles

Chaussée de Waterloo 134 📞 02 538 78 50
Vente d'appareils auditifs, dermatologie, diététique,
cardiologie, kinésithérapie, laboratoire, médecine
générale, nez-gorge-oreilles, ophtalmologie, opticien,
orthodontie, orthopédie, pédicure/podologie et
soins dentaires.

Tirlemont

Grote Markt 42/1 📞 016 82 11 16
Dermatologie, kinésithérapie, médecine générale,
pédicure, psychologie et soins dentaires.

Uccle

Place Saint-Job 9 📞 02 375 86 84
Vente d'appareils auditifs, dermatologie, diététique,
kinésithérapie, laboratoire, logopédie, médecine
générale, orthodontie, pédicure et soins dentaires.

Vilvorde

Grote Markt 1-2 📞 02 251 27 29
Dermatologie, diététique, orthodontie, soins
dentaires et pédicure.

Zoutleeuw

Grote Markt 24 📞 011 78 44 32
Vente d'appareils auditifs, dentisterie, nez-gorge-
oreilles et pédicure.



SOINS & AIDE À DOMICILE

Soins à domicile

Nous mettons tout en oeuvre pour permettre le maintien à domicile des personnes malades, handicapées, accidentées, âgées ou en fin de vie. Nos services assurent les soins généraux, le suivi après une hospitalisation, les soins pré- et post-natals ainsi que les soins palliatifs. soinsadomicile@fmsb.be

Soins infirmiers, logopédie, kinésithérapie, soins de pédicurie médicale et podologie, soins dentaires, coiffure, ergothérapie

Aide à domicile

Nous sommes là pour vous faciliter la vie au quotidien et vous permettre de rester à domicile le plus longtemps possible.

Aide familiale

Vous avez besoin d'aide pour faire vos courses, cuisiner, nettoyer, repasser, s'occuper de vos démarches administratives, etc. ? Nos aides familiales s'en occupent ! Nous appliquons

les tarifs légaux qui dépendent de vos revenus et des charges de votre ménage.

soinsadomicile@fmsb.be

Nettoyage à domicile

Pas le temps, l'énergie, l'envie, la possibilité de faire votre ménage ? Nos aides ménagères encadrées et assurées s'en occupent ! Tout le monde peut faire appel à ce service. Avec ou sans titres-services (possibilité de déduction fiscale).

solidaritel@fmsb.be / Bruxelles: 078 15 60 20 /
Brabant flamand : 078 15 60 30

Transport de personnes à mobilité réduite

Besoin d'un chauffeur ? Faites appel à nos services ! Vous êtes une personne à mobilité réduite et avez besoin d'un chauffeur pour aller chez le médecin, effectuer des démarches administratives, participer à des activités sportives ou culturelles ? Nos chauffeurs se feront un plaisir de vous prendre en charge et de vous conduire à votre

destination mais aussi de vous ramener chez vous. solidaritel@fmsb.be

Repas chauds à domicile

Chaque jour, nous vous livrons un repas complet, sain et équilibré et adapté à votre régime alimentaire.

soinsadomicile@fmsb.be / 078 15 60 20

Service de conseils en aménagement du domicile

Continuer à vivre chez soi peut parfois devenir difficile. Heureusement, le lieu d'habitation peut être adapté en fonction des besoins des personnes âgées ou handicapées. Nous venons chez vous pour vous donner gratuitement des conseils !

soinsadomicile@fmsb.be / 078 15 60 20

SOS-Mut. assistance à domicile

Votre enfant est confronté à une maladie soudaine ou a subi un accident ? Vous devez être hospitalisé(e) d'urgence ? Une infection soudaine ou un accident vous cloue à domicile ? Vous êtes confronté(e) à un décès ? Le service d'assistance SOS-Mut est là pour vous aider ! En fonction de la situation, une ou plusieurs des aides suivantes pourront être mises en oeuvre : garde à domicile d'enfant malade, école à domicile pour enfant malade ou accidenté, aide ménagère pour assurer le nettoyage courant, prise en charge de vos enfants (conduite à l'école et/ou garde à domicile), prise en charge de vos ascendants en perte d'autonomie qui vivent à votre domicile (transfert vers un proche ou garde à domicile) et prise en charge de vos animaux domestiques (transfert et hébergement). A l'exception de la garde d'enfant malade, l'assistance apportée est gratuite pour les membres de la FMSB en ordre de cotisation complémentaire.

soinsadomicile@fmsb.be / 02 546 15 80

INFOS PRATIQUES

Pour qui ? Toute personne dont l'état nécessite des soins à domicile peut faire appel à nos services.

Conditions ? La prescription d'un médecin est indispensable pour avoir accès aux soins. Cette prescription doit préciser que les soins ne peuvent être prodigués qu'à domicile en raison de l'état de santé du patient. Vous devez donner cette prescription au prestataire de soins qui se rend à votre domicile.

Pour combien de temps ? Selon vos besoins, les prestations de soins peuvent être organisées tant pour une courte période que pour une durée indéterminée.

À quel prix ? Nous voulons offrir aux patients des soins de qualité qui sont accessibles financièrement. Nous appliquons les règles et tarifs légaux pour toutes les prestations qui relèvent de l'assurance maladie-invalidité obligatoire (soins infirmiers, kinésithérapie, etc.). Pour toutes les autres prestations (soins de pédicurie, coiffure, etc.) nous fonctionnons sur la base de tarifs fixés par convention avec les prestataires.

Devenez bénévole !

Envie d'un nouveau défi ? Envie de créer un monde de différence pour les autres ? Dans ce cas, devenez bénévole ! Notre mutualité et ses associations proposent une vaste offre dans ce domaine. Vous pouvez choisir où, quand et ce que vous voulez faire ! **Plus d'infos ? www.fmsb.be/fr/benevolat / benevolat@fmsb.be**

Un seul numéro pour les soins et les services à domicile ! 078 15 60 20
Plus d'infos sur www.fmsb.be/fr/soins-et-services-a-domicile



MEDISHOP

Le Medishop prête, loue et vend une large gamme de matériel (para)médical. Tout le monde peut se rendre au Medishop pour acheter du matériel (para)médical. Nos membres bénéficient d'une réduction sur le prix du matériel. Une grande partie du matériel est prêté sur simple demande et mis gratuitement à votre disposition pour une période maximum de trois mois. Au-delà de cette période, un montant de location raisonnable est demandé. Les produits sont répartis en 5 univers:

Autonomie et mobilité : béquilles, chaises roulantes, matériel d'incontinence, déambulateurs,...

Mise en forme et revalidation : home trainers, ballons d'exercice, attelles, bas de contention,...

Aménagement du domicile : lits médicalisés, barres de sécurité, sièges de douche, réhausseur pour toilettes,...

Articles pour bébé : linges et produits de soins, tire-lait, pèse-bébé, babyphone,...

Electro : tensiomètres, aérosols, cardiofréquence-mètres, gsm,...

Où ?

- > Medishop Bruxelles, Rue du Midi 112-114
- > Medishop Louvain, Schipvaartstraat 18
- > Medishop Vilvorde, Grote Markt 38
- > www.medishoponline.be
- > 078 15 60 20

Le matériel du Medishop peut également être commandé et livré dans la plupart des agences de la FMSB. Le matériel peut être livré à domicile mais une contribution vous sera réclamée.

Système de télévigilance - BIOTEL

Un petit émetteur à porter sur vous, vous permet d'avertir à tout moment notre centrale de secours. BIOTEL est uniquement accessible à la location dans nos Medishop. L'assurance complémentaire de la Mutualité Socialiste du Brabant intervient dans les frais de location à hauteur de 12€/mois (15€/mois pour les bénéficiaires de l'intervention majorée).

Votre matériel (para)médical en quelques clics !

Rendez-vous sur :

www.medishoponline.be

Les membres de la Mutualité socialiste du Brabant bénéficient automatiquement de leur tarif préférentiel. Nous restons à votre disposition dans nos magasins, par e-mail ou par téléphone.



**Medishop
Bruxelles**

Rue du Midi
112-114

**Medishop
Louvain**

Schipvaartstraat
18

**Medishop
Vilvorde**

Grote Markt 38

infomedishop@
fmsb.be
078 15 60 20



ASSURANCES HOSPITALISATION

Une hospitalisation est souvent source de tracas, que ce soit au niveau de l'intervention, du traitement ou encore, des coûts. Grâce aux assurances hospitalisation de la SMAB*, protégez-vous contre les frais d'hospitalisation qui ne cessent d'augmenter. En choisissant la formule qui correspond le mieux à vos besoins, vous avez moins de soucis à vous faire quant au coût d'une hospitalisation et vous pouvez vous concentrer sur l'essentiel : votre santé !

Une indemnité forfaitaire en cas d'hospitalisation, quel que soit le montant de la facture ?

Optez pour ICH !

L'assurance ICH intervient de manière forfaitaire à concurrence de 20 € par journée d'hospitalisation (minimum 1 nuit) pour les personnes âgées de 18 à 59 ans et de 12 € pour les personnes de moins de 18 ans ou de plus de 60 ans. Cette assurance peut être cumulée avec Hospimut ou Hospimut Plus.

Vous cherchez une bonne couverture hospitalisation lorsque vous séjournez en chambre commune ou à deux lits ?

Optez pour HOSPIMUT !

- > Pas de limite d'âge et pas de questionnaire médical pour souscrire à Hospimut
- > Une couverture financière élevée en cas d'hospitalisation en chambre commune ou double ;
- > Une intervention de 25 € par jour dans le coût des suppléments de chambre en chambre individuelle et à concurrence d'une fois l'intervention INAMI dans les suppléments d'honoraires ;
- > Jusqu'à 2.650 € par hospitalisation pour les implants, prothèses (sauf implants et prothèses dentaires) et matériel de viscéro-synthèse et d'endoscopie ;
- > Le remboursement total des médicaments qui ne sont pas remboursés par l'INAMI (en hospitalisation) et des produits parapharmaceutiques à concurrence de 100 € par hospitalisation ;

- > **Nouveau !** jusqu'à 25.000 € de remboursement par an et par bénéficiaire
- > **Nouveau !** jusqu'à 150 € par an dans les frais liés au transport urgent vers l'hôpital.
- > **Nouveau !** couverture en cas d'hospitalisation pour un traitement psychothérapeutique, psychosomatique ou psychiatrique.

Vous cherchez une excellente couverture en cas d'hospitalisation et ce, quel que soit le type de chambre choisi ?

Optez pour HOSPIMUT PLUS !

- > pas de limite d'âge et pas de questionnaire médical pour souscrire à Hospimut Plus
- > interventions non plafonnée ;
- > une couverture financière optimale en cas d'hospitalisation en chambre commune ou à deux lits (y compris les frais de confort) ;
- > une intervention élevée dans les suppléments d'honoraires (jusqu'à une fois l'intervention de l'assurance obligatoire en cas d'hospitalisation de jour et jusqu'à trois fois cette intervention en cas d'hospitalisation d'au moins une nuit) ;
- > le remboursement des suppléments de chambre en chambre individuelle à concurrence de 150 €/jour ;
- > le remboursement total des implants et des prothèses (sauf pour les implants et prothèses dentaires) ;
- > le remboursement total des médicaments administrés durant l'hospitalisation et qui ne sont pas remboursés par l'INAMI ;
- > une intervention dans les frais de transport (service 100 et 112) vers l'hôpital ;
- > une intervention lorsqu'un parent passe la nuit auprès de son enfant hospitalisé (rooming-in) ;
- > une intervention dans les soins pré- et post-hospitalisation ainsi que dans les médicaments (30 jours avant et 90 jours après) pour lesquels l'INAMI intervient ;

- > une intervention jusqu'à concurrence de 360 € par jour en cas d'hospitalisation à l'étranger ;
- > une franchise réduite (100 €) uniquement applicable en cas d'hospitalisation en chambre individuelle dans les hôpitaux qui appliquent des suppléments d'honoraire de plus de 200 % de l'intervention AO.

Comment faire pour continuer à bénéficier, au meilleur prix, d'une excellente assurance hospitalisation, une fois qu'on n'est plus couvert par celle d'un employeur ?

En optant pour Hospimut Plus Continuité, vous êtes assuré de toujours bénéficier d'une excellente couverture hospitalisation.

Ainsi, lorsque vous ne serez plus couvert par l'assurance d'un employeur, vous pourrez immédiatement accéder à notre protection Hospimut Plus, au tarif le plus avantageux pour vous et sans stage.

Ne traînez pas ! Au plus tôt vous vous affiliez à Hospimut Plus Continuité, au moins votre prime annuelle sera élevée !

En attendant de pouvoir bénéficier de la couverture Hospimut Plus, vous pouvez déjà bénéficier d'une série d'avantages :

- > Intervention en complément de l'assurance hospitalisation de groupe, quelle qu'elle soit
- > Jusqu'à 50 € par jour sur les frais d'hospitalisation non remboursés

* La Société mutualiste d'Assurances du Brabant (SMAB) propose des assurances hospitalisation aux affiliés de la Mutualité socialiste du Brabant.

Vous souhaitez souscrire une assurance hospitalisation ?

Prenez rendez-vous dans l'une de nos agences ou contactez-nous au 02 506 99 25, du lundi au vendredi de 8h15 à 16h30 (12h le vendredi).



DENTIMUT PLUS

Dentimut Plus, votre assurance dentaire XXL !

Les points forts de Dentimut PLUS

- > Sans questionnaire, sans examen médical, sans plan de traitement
- > Sans franchise et pas de limite d'âge
- > Jusqu'à 1.200 € de remboursement par an et des tarifs abordables
- > Gratuit jusqu'à 3 ans
- > Gratuit à partir du 3e enfant de moins de 25 ans lorsque toute la famille est assurée
- > Remboursement du ticket modérateur, des suppléments d'honoraires et dans des cas où l'INAMI n'intervient pas.

Les remboursements de Dentimut PLUS

Soins dentaires préventifs

- > Dentimut Plus rembourse 100 % des frais restant à votre charge !*

Orthodontie

- > Dentimut Plus rembourse 60 % des frais restant à votre charge !*

Prothèses et implants

- > Dentimut Plus rembourse 50 % des frais

restant à votre charge. Dentimut Plus rembourse 60 % des frais à votre charge lorsque vous avez au moins un soin dentaire préventif remboursé l'année précédente !*

Soins curatifs et parodontologie

- > Dentimut Plus rembourse 50 % des frais restant à votre charge. Dentimut Plus rembourse 90 % des frais à votre charge lorsque vous avez au moins un soin dentaire préventif remboursé l'année précédente !*

* Dans la limite du plafond annuel garanti de 300 € la 1ère année d'affiliation, 600 € la 2e année d'affiliation et 1.200 € la 3e année d'affiliation (1.000 € pour l'orthodontie).

Conditions

- > Il vous suffit d'être affilié à la Mutualité socialiste du Brabant, d'être en ordre de cotisations à l'assurance complémentaire et en ordre de prime d'assurance.
- > Le stage est de 6 mois (soins préventifs, curatifs et parodontologie) ou de 12 mois (orthodontie, prothèses et implants dentaires). Il n'y a pas de stage si, avant votre souscription, vous étiez couvert par une assurance similaire.
- > Il n'y a pas de stage en cas d'accident survenu après la date de souscription à l'assurance.
- > L'assurance est souscrite pour l'ensemble des personnes inscrites sous le même numéro d'affiliation sauf si la/les personnes bénéficière(nt) déjà d'une assurance « soins dentaires ».



NOS SERVICES DE CONSEIL

Service juridique : "défense des membres"

Le département "Défense des membres" de la FMSB vous informe de vos droits et devoirs vis-à-vis des acteurs du monde médical.

Il vous apporte aide, information et assistance en cas de problèmes concernant :

- > les honoraires des dispensateurs de soins;
- > les factures d'hospitalisation (contrôle et vérification);
- > les attestations de soins donnés;
- > les erreurs médicales (responsabilité professionnelle des dispensateurs de soins).
- > vos droits en tant que patient.

Le département "Défense des membres" se tient également à votre disposition pour introduire votre dossier auprès du Fonds des Accidents Médicaux (cfr. art 12 loi du 31/03/2010 relative à l'indemnisation sans faute des dommages résultant de soins de santé).

Informations pratiques

Ce service est entièrement gratuit.

Appelez le 02 506 98 61 (du lundi au jeudi entre 14h et 16h30) pour obtenir une assistance téléphonique ou un rendez-vous.

Service social

Nos assistants sociaux vous informent, vous conseillent et vous aident gratuitement à propos :

- > des soins, du matériel d'aide et pour l'aménagement du domicile des personnes âgées ou avec un handicap ;
- > des allocations pour les personnes handicapées ou fortement dépendantes ;
- > des solutions en matière de mobilité ;
- > des soins et du matériel d'aide pour les personnes handicapées (demande PHARE) ;
- > d'une intervention de la Vlaamse Sociale Bescherming (assurance dépendance) ;
- > d'un tarif social pour la téléphonie et l'Internet ;
- > d'une aide des fonds pour les patients atteints d'un cancer ;
- > du choix d'une structure pour personnes âgées ;
- > des questions sur la fin de vie ou sur la gestion de la démence ;
- > d'une aide pour les demandes d'interventions de l'assurance complémentaire (Medi'kids, cure de convalescence, court séjour et séjour de jour, etc.)

Nos assistants sociaux prennent le temps d'évaluer, avec vous, la situation et de mettre en place un plan d'action afin de trouver des solutions. Nous proposons notamment un accompagnement au niveau des soins et services à domicile à mettre en place pour vous permettre de conserver la plus grande autonomie possible, un accompagnement

psychosocial lors d'un deuil, d'une maladie, d'un accident, d'un handicap, etc. Dans le cadre du trajet de soins, nous faisons des propositions d'aide sur mesure (par ex. : pour les personnes âgées ou les personnes souffrant d'un handicap).

Sur la base de certains signaux, qui peuvent indiquer un besoin d'aide, nous prenons contact avec vous afin de voir dans quelle mesure nous pouvons vous aider vous ou la personne qui prend soin de vous.

Pour qui ?

Membre ou pas de la Mutualité, tout le monde peut faire appel à nos services gratuitement, mais nous nous adressons surtout à ceux qui connaissent des problèmes liés au handicap, à la maladie, à l'âge ou à la vulnérabilité sociale.

Informations pratiques

Contactez-nous au 02 546 15 12, du lundi au vendredi de 9h à 12h ou appelez pour obtenir un rendez-vous avec un assistant social près de chez vous. Consultez la liste des numéros de téléphone sur www.fmsb.be. Vous pouvez également nous poser une question via le formulaire de contact disponible sur www.fmsb.be.

Service pensions

Les collaborateurs du service Pensions sont spécialisés dans cette législation et vous donnent des informations concernant votre dossier de pension.

Notre Service pensions vous aide à :

- > introduire une demande de pension de retraite, pension de survie ou garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) ;
- > collecter les justificatifs afin d'indiquer la totalité de votre carrière professionnelle ;
- > vérifier les décisions du Service Fédéral des Pensions (SFP) et de l'Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants (INASTI) ;
- > demander une estimation du montant de votre pension auprès des instances compétentes ;
- > assurer une médiation avec ces organismes ;
- > apporter une réponse à vos questions relatives à une pension de retraite anticipée, au pécule de vacances, à une activité professionnelle autorisée, à une pension du conjoint séparé/divorcé, etc.

Pour introduire une demande de pension ou pour une simulation de votre pension, vous pouvez vous rendre auprès du service Pensions de votre commune, au Service fédéral des Pensions ou en ligne par le site web "demandepension.be".

Pour qui ?

Le service Pensions est à la disposition de tous nos membres et est entièrement gratuit!

Votre pension: combien et quand?

Le calcul de la pension n'est pas toujours facile car elle dépend de plusieurs éléments : votre carrière professionnelle, votre situation

familiale, les différents régimes auxquels vous avez été soumis, etc. Nous vous invitons donc à prendre rendez-vous auprès de notre service Pensions.

Avez-vous des questions concernant : la date à laquelle débute votre pension, l'impact financier si vous travaillez alors que vous êtes pensionné, etc. ? Prenez rendez-vous auprès de notre service Pensions. Vous pouvez également contacter le Service fédéral des Pensions.

Informations pratiques

Ce service est entièrement gratuit. Il est possible de recevoir une assistance téléphonique en appelant le 02 506 99 17. Nous sommes joignables uniquement le lundi et jeudi de 13h30 à 16h.

Vous pouvez aussi prendre rendez-vous en appelant le 02 506 99 17, en envoyant un mail à pensions@fmsb.be, en demandant à votre assistant(e) sociale ou dans l'une des agences de la FMSB. Munissez-vous de votre carte d'identité électronique et de votre code PIN.



LOISIRS & VACANCES

Latitude Jeunes

A la recherche d'activités pour vos enfants pendant les vacances ? Latitude Jeunes organise, à des prix plus qu'attractifs, des stages non-résidentiels et des séjours en Belgique ou à l'étranger : sport, langues, culture... Nous proposons également des formations pour devenir animateur de centres de vacances.

Avantage amélioré !

SÉJOURS - 20 € par jour. 30 € lorsque le séjour est organisé au Domein Westhoek, à De Barkentijn, à De Rode Planeet, au Le Lys Rouge ou à La Rose des Sables. L'intervention est limitée à 8 jours maximum.

STAGE NON-RÉSIDENTIELS - 6 € par jour. L'intervention est limitée à 15 jours maximum.

FORMATION ANIMATEUR - Nous intervenons à hauteur de 200 €/année de formation.

02 546 15 69 / latitudejeunes@fmsb.be /

www.latitudejeunes.be/

 [latitudejeunes.brabant](https://www.facebook.com/latitudejeunes.brabant)

Loisirs & Santé

Le travail, les enfants, le ménage, les courses... Nos emplois du temps sont bien chargés ! Loisirs et Santé organise des activités variées pour les familles et les adultes actifs. Intervention annuelle de 50 € dans les frais d'inscription. L'inscription est donc gratuite !

02 546 15 70 / loisirs.sante@fmsb.be /

www.fmsb.be/fr/loisirs-et-sante

Les Femmes Prévoyantes Socialistes

Les femmes Prévoyantes Socialistes (FPS) organisent des animations autour de la santé et proposent des activités de conscientisation citoyenne à l'égard des droits des femmes.

02 546 14 07 / fps-svv@fmsb.be /

www.femmesprevoyantes.be/

 [femmes.prevoyantes.socialistes](https://www.facebook.com/femmes.prevoyantes.socialistes)

S'Académie

Vous êtes à la retraite depuis peu ou en passe de l'être ? Vous voulez maintenir une vie sociale active et épanouissante ? S'Académie vous propose son large éventail d'activités à vocation "santé et culturelle". Intervention annuelle de **50 €** dans les frais d'inscription. L'inscription est donc gratuite !

02 546 14 94 / sacademie@fmsb.be / www.fmsb.be/fr/sacademie

Fédération Nationale pour la Promotion des Handicapés

Cette association oeuvre à l'intégration des personnes en situation de handicap en leur proposant des activités de loisirs (excursions, séjours en Belgique et à l'étranger, activités diverses dans les sections locales). Elle organise également des campagnes de sensibilisation pour défendre les intérêts des personnes en situation de handicap et les informer de leurs droits. Nos membres reçoivent une intervention de **35 €** pour les séjours organisés par la FNPH.

02 546 14 42 / fnph@fmsb.be / www.fnph-handicaploisir.be/ /  FNPH

Fédération Socialiste des Pensionnés de Bruxelles

La Fédération Socialiste des Pensionnés de Bruxelles organise différentes manifestations de loisirs et autres activités récréatives à l'attention des pensionnés, grâce à des sections locales.

02 546 15 30 / fsp@fmsb.be

Notre agence de voyage VTF


Notre mutualité est associée à VTF, une agence de voyage active dans le secteur du tourisme social qui vous propose des séjours dans une cinquantaine de villages et résidences de vacances. En outre, en tant que membre de notre mutualité vous bénéficiez **jusqu'à 10% de remise** selon la destination et la période – Voir conditions en agence.

02 546 14 10 / vtfasbl@vtf-vacances.com / www.vtf-vacances.com/ /  VTFvacances

Envie de changer d'air ? Notre centre de vacances vous souhaite la bienvenue !

Découvrez tous les bienfaits d'un séjour à la mer grâce aux offres du Domein Westhoek.

Réduction sur la chambre avec petit-déjeuner et sur les arrangements !

058 22 41 00 / info@domein-westhoek.be / www.domein-westhoek.be/ /  Hotel Domein Westhoek



Comment pouvons-nous vous aider ?

www.fmsb.be
e-Mut, votre guichet en ligne.
Une question ? Utilisez notre formulaire de contact.



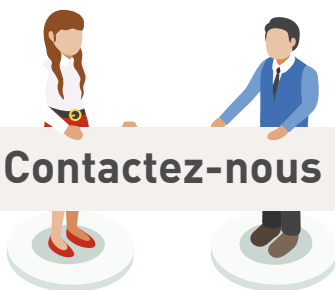
Contact center
Pour vos questions urgentes.



Nos guichets
Pour un conseil personnalisé, prenez rendez-vous dans l'une de nos agences via www.fmsb.be.



Contactez-nous !



Nos boîtes aux lettres
Pour déposer vos attestations de soins.



Nos terminaux Self Mut+
Pour imprimer vos vignettes roses, divers documents, etc.



Nouveau !
L'application « FMSB e-Mut »
Pour gérer votre dossier mutualité quand et où vous voulez.

Domein Westhoek,

pour un moment de calme au grand air !

Situé à Oostduinkerke, au cœur des dunes et d'une réserve naturelle protégée et à quelques pas de la plage, le Domein Westhoek vous convie à goûter aux plaisirs de la mer en famille ou entre amis. À deux pas de Oostduinkerke, la ville animée de Nieuwpoort et sa belle avenue commerçante vous feront profiter des plaisirs du shopping.



Hôtel Domein Westhoek vzw ★★★
Centrum voor sociaal toerisme
Noordzeedreef 6-8,
B-8670 Oostduinkerke
Tél. : 058 22 41 00 - Fax : 058 22 41 99
domeinwesthoek@skynet.be
www.domein-westhoek.be

Les membres de la Mutualité socialiste du Brabant bénéficient d'une réduction sur le prix de la chambre avec petit-déjeuner et sur les arrangements (non cumulable et non valable sur les offres last minute). Uniquement sur les réservations effectuées directement au centre de vacances.



Coordonnées de votre conseiller

À votre service

VOUS AVEZ BESOIN D'UN CONSEIL ?

- ☎ Utilisez notre formulaire de contact en ligne ou contactez-nous au 02 506 96 11.
- ✳️ Rendez-vous en agence. Pour connaître les heures d'ouverture de nos agences, surfez sur www.fmsb.be/fr/trouver-une-agence
- 📅 Prenez rendez-vous avec l'un de nos conseillers en surfant sur www.fmsb.be/fr/rendez-vous-en-ligne, contactez l'agence de votre choix ou appelez le 02 506 96 11.

VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

- 📍 Sur www.fmsb.be vous trouverez des informations sur nos avantages et services ainsi que des conseils pour vous permettre de comprendre vos droits en matière de soins de santé et indemnités.
- ✉️ Inscrivez-vous à la newsletter « Mutfl@sh » pour rester informé de l'actualité de la Mutualité socialiste et de l'assurance maladie.
- ☎ Utilisez notre formulaire de contact en ligne ou contactez-nous au 02 506 96 11.

REJOIGNEZ-NOUS !

Complétez notre formulaire d'inscription en ligne sur www.fmsb.be, rendez-vous dans l'une de nos nombreuses agences ou prenez contact avec nous au 02 506 96 11. Nous ferons tout le nécessaire pour vous aider !

RÉGLEZ VOS FORMALITÉS

- 📱 **Nouveau ! L'application « FMSB e-Mut »** vous permet de consulter vos remboursements de soins de santé, votre dossier d'incapacité de travail, les courriers envoyés par la mutualité, de commander des documents, de suivre la progression de votre dossier, etc. Disponible sur Play store et l'App store.
- 📄 Grâce à e-Mut, votre guichet en ligne, vous pouvez consulter votre dossier, vérifier vos remboursements, demander ou télécharger vos documents, etc.
- ✉️ Vous pouvez déposer vos attestations de soins dans la boîte aux lettres de votre agence.
- ➕ Nos terminaux Self Mut+ vous permettent d'imprimer des vignettes ou un document pour séjour à l'étranger, de consulter vos remboursements, etc. Dans certaines agences, ces terminaux sont accessibles de 7 à 21h.
- ☎ Phone Mut : appelez le 02 502 56 00 [24h/24] pour commander des vignettes roses, la carte européenne d'assurance maladie, etc.



**MUTUALITÉ SOCIALISTE
DU BRABANT**

L'accès à la santé pour tous !